Les Bordes sur Arize

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 MARS 2023



Date de la convocation : 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-et-trois, le vingt-neuf mars, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Dominique DUFOSSÉ, maire.

Présents: DUFOSSÉ Dominique, MERIC Michel, LAFONT Patrick, CABÉ Alain, COMMENGE S, DENOY S, GOUZY S, KOSMINSKY S, MIR A, PEREIRA SANTERRE J, POUILLET M.A, de SAINT BLANQUAT G, VALERO G.

Procurations : CHAUVET F à DUFOSSÉ D, CAMPS F à LAFFONT P.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : KOSMINSKY Serge

Monsieur François Chauvet rejoint la séance à 19h20.

2023-012 RÉGION - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS POUR UNE MEILLEURE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE-CENTRE CULTUREL ET SALLE POLYVALENTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi de finances pour 2023 n° 2022 du 30 décembre 2022

Vu le dispositif de rénovation énergétique des bâtiments publics pour une meilleure performance énergétique mis en place par la Région d'Occitanie,

CONSIDÉRANT le projet communal de rénovation du chauffage du Centre Culturel (salle de spectacle et salle des loges) et de la Salle Polyvalente pour un montant de 46 242.08 euros HT (55 738 euros TTC), CONSIDÉRANT que ce projet est éligible au dispositif de rénovation énergétique des bâtiments publics pour une meilleure performance énergétique mis en place par la Région d'Occitanie

Vu le plan de financement présenté ci-dessous :

	Réf	ection de chauffag	je bâtiments publics		
		Plan de financem	ent prévisionnel		
Dépenses HT €		Recettes HT €			
Pompe à chaleur AIR/AIR « salle du théâtre »	10 453,58	État – DETR/Fonds vert/DSIL 2023	Rénovation énergétique	35 %	16 184,73
Pompe à chaleur AIR/AIR « salle des fêtes »	29 773,20	Conseil Régional	Rénovation énergétique	15 %	6 936,31
Pompe à chaleur AIR/AIR « saile des loges »	6 015,20	Conseil Départemental	DAME - aide à la rénovation énergétique des bâtiments	10 %	4 624,21
		SDE09	Rénovation énergétique	20 %	9 248,42
			Autofinancement commune	20 %	9 248,42
TOTAL dépenses	46 242,08	TOTAL recette HT		100 %	46 242,08

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE la demande de subvention auprès de la Région d'Occitanie au de rénovation énergétique des bâtiments publics pour une meilleure performance énergétique pour le Centre Culturel et la Salle Ripolyvalente.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme.

RF
Sous-Préfecture Saint Girons
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023

009-210900619-20230329-DE_2023_012-DE

Le Maire, Frédéric CAMPS

POUR LE MAIRE L'ADJOINT DÉLÉGUÉ Alain CABÉ